

Paris, le 7 avril 2009

NEGOCIATIONS GROUPE du 7 AVRIL 2009

LA DG doit NEGOCIER !!

Cette paritaire n'a pas été une paritaire de négociation !
La direction s'est bornée à :

- Présenter ses propositions
- Faire un tour de table
- Présenter ses dernières propositions etpartir à 13h00 !!

La CFDT a demandé la poursuite des négociations dans l'après-midi, pour arriver à un accord équilibré pour l'entreprise et les salariés.

Nous ne nous satisfaisons pas de ce résultat !
Nous faisons de nouvelles propositions en fin de ce tract.

Les positions de la DG avant son départ :

NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) :

Elle propose les mesures salariales suivantes :

- **1% au 1^{er} juillet 2009 sur le salaire de base pour les Avenants 1 et 2**
- **Budget d'Augmentations Individuelles pour les AV1 et 2 de +0,5%**
- **Rien pour l'Avenant 3 ; leur situation sera revue "début 2010"**
- **Clause de revoyure en septembre 2009.**

Position CFDT : Nous sommes en désaccord avec cette proposition.

L'AG représente

126 € (masse) de plus en 2009 pour un salaire de base de 1800 € !

(contre 910 € en 2008 avec les 70 € mensuels obtenus par la CFDT) !

"FLEXIBILITE SOCIALE" :

Chômage partiel : la DG a repris nos propositions sur le sujet :

- **Pas de pertes de salaire net pour les salaires de base inférieur ou égal à 2500 €** quel que soit le nombre de jours de chômage dans le mois. Pour les salaires de base supérieurs à 2500 €, maintien d'un salaire net toutes primes comprises au moins équivalent à celui d'un salaire de base de 2500 €.
- Application rétroactive pour les salariés touchés par le chômage partiel fin 2008 et début 2009.
- Et obligation de faire une information/consultation des CE et CHSCT avant le recours au Chômage partiel.

Nous attendons le texte final / S'il est conforme à ce qui a été dit en réunion, nous serons signataire !

INTERESSEMENT, part GROUPE :

Rappel de notre revendication : Un accord spécifique pour 2009, fixant une part Groupe permettant de compenser la perte 2008 (part groupe intéressement 2008 = 0 € du fait de la baisse des résultats) et de permettre de verser une part 2009 quel que soit les résultats 2009. **La nouvelle disposition légale permet de verser jusqu'à 1500 € avec cette méthode.**

La DG propose une prime de 500 €, rien de plus.

Pour la CFDT, les résultats sont insuffisants / les équipes dans les sites ont donc engagé les actions de grève prévues pour obtenir satisfaction des revendications !

Pour nous, la négociation n'est pas finie !! Nous faisons de nouvelles propositions à la Direction Générale ; à elle de saisir la balle au bond !!

Nos propositions permettant un accord :

SALAIRES :

(+ 0,8% + 15 €) rétroactif au 1^{er} janvier 2009 pour les AV1 et 2

Un budget d'AI de 0,8 % dont 0,3% pour les AI habilitations/promotions non payées en 2008.

Nous demandons une mesure pour l'AV3, avec une augmentation des parts fixes de 0,5% pour 2009.

PRIME :

500 € + 500 €, soit 1000 €. Si la DG accepte cette proposition, la CFDT s'engage à arrêter le procès en cours sur le litige intéressement de 2006 !

La *CFDT* a la volonté d'obtenir des résultats.

Avec votre intervention et votre adhésion, nous pouvons imposer une politique sociale responsable et juste !

Celle de la CFDT !!!